

CONTRACTUALISATION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA SUITE DES TRAVAUX AU CENTRE BOURG

MAINTIEN DANS LES FONCTIONS D'ADJOINT

Suite au retrait par Monsieur le Maire des délégations consenties à un adjoint au Maire, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le retrait de l'adjoint dans ses fonctions par neuf voix pour et six voix contre.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

En référence à la délibération N°1 du 18 décembre 2020, Le Conseil Municipal décide de revenir à 3 adjoints au lieu de 4.

NOMINATIONS DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal désigne les délégués titulaires et suppléants au SIVOM Val d'Allier « Eau et assainissement », à l'EPF Auvergne et au SDE03.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal désigne la composition de la commission « TRAVAUX, VOIRIE, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Président : CADORET Xavier

Membres :

POTHIER Yves
DESCLOUX Jean
VASSAL Christian
THEUIL Danielle
RICHET Henry
DUBIEL Aline
BOURLON Hervé

AVENANT N°1 : COMMANDE DE TRAVAUX ÉGLISE

Le Conseil Municipal accepte le devis pour travaux supplémentaires de l'église.

CONVENTION CONTRACTUALISATION AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- prend acte du plan d'action présenté dans le cadre de la revitalisation du centre bourg,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Allier et à engager l'action 2 comprenant l'aménagement de la place des Justes et l'aménagement d'un abri-bus et de WC publics dont le montant a été estimé par ASSEMBLIA.

CHOIX OPÉRATEUR WiFi4EU

Le Conseil Municipal choisit l'opérateur, dans le cadre de l'opération WiFi4EU, financée par l'Union Européenne, et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférent au dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subventions aux associations au titre de l'année 2020, néanmoins toute association qui connaît des difficultés, non compensées par des recettes, du fait de la crise sanitaire, pourra faire une demande exceptionnelle de toute ou partie de la subvention habituelle octroyée. Un courrier sera adressé aux associations.

TRAVAUX D'ÉLAGAGE DE PLATANES

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'élagage des platanes de la place des Justes parmi les Nations.

REMBOURSEMENT SINISTRE VERRIÈRE

Après lecture du courrier de l'assureur, le Conseil Municipal refuse la somme proposée suite au sinistre de la verrière de la salle socio-culturelle, charge le maire de reconsidérer le contrat en cours et de lancer une consultation dans les délais permis par le contrat en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à la demande d'Allier Habitat, le Conseil municipal a choisi le nom pour les futurs logements de la place : « Les platanes » a été retenu.
- Information du Président du Conseil Départemental : la vitesse sur les routes départementales est repassée à 90km/h depuis le 03 décembre 2020 par arrêté.
- Nécessité de passer un contrat avec un cabinet d'avocats à titre de conseil pour répondre aux cas litigieux qui peuvent se présenter,
- Deux dossiers ont été déposés à la Communauté de communes Ent'Allier Besbre et Loire pour des aides à leur installation dans le PMS : ils ont obtenu le maximum soit 20 000€ (10 000€ de la Région et 10 000€ de la communauté de communes EABL).
- Les conseillers municipaux se sont partagés la distribution des bulletins municipaux dans les boîtes aux lettres des foyers saint-gérandaï.